



Rapport du Président

Séance Publique du
mercredi 5 décembre 2012

Service instructeur

Service Administratif de l'Assemblée

12^{ème} Commission - N° CG-2012-5-12-3

Services consultés

Direction des Affaires Juridiques
Direction des Moyens Généraux
Direction des Systèmes d'Information
Direction Générale des Services
Direction du Cabinet
Direction de la Communication
Service de la Documentation

BUDGET PRIMITIF 2013 : LES MOYENS DES SERVICES FONCTIONNELS DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE (HORS RESSOURCES HUMAINES, PATRIMOINE ET DROIT DES SOLS, FINANCES ET BÂTIMENTS DEPARTEMENTAUX)

Résumé : Le présent rapport a pour objet l'examen et l'attribution des moyens financiers affectés à la détermination et à la mise en oeuvre des missions confiées aux services fonctionnels de l'administration départementale (à l'exception des Ressources Humaines, des Finances et des Bâtiments départementaux). A l'instar des années écoulées et des autres services du Département, les services fonctionnels poursuivent l'effort général d'efficiences des coûts. Les crédits proposés en 2013, en investissement et en fonctionnement, s'élèvent à :

Informatique et Télécommunications :	6 014 000 €	
Moyens généraux : Dépenses :	7 891 000 €	Recettes : 100 000 €
Moyens de la Direction Générale :	134 300 €	Recettes : 16 505 €
Moyens de l'Assemblée :	2 102 900 €	
Communication institutionnelle :	950 000 €	
Affaires juridiques : Dépenses :	139 000 €	Recettes : 10 000 €
Documentation :	Dépenses : 136 000 €	
TOTAL Administration Générale : Dépenses :	17 317 200 €	
Livre Foncier :	275 000 €	
TOTAL GENERAL : Dépenses :	17 642 200 €	Recettes : 126 505 €

I. LA DIRECTION DES MOYENS GENERAUX

Le Budget Primitif 2013 de la Direction des Moyens Généraux s'établit à 7 891 000 € en dépenses et 100 000 € en recettes.

Les postes de dépenses les plus importants sont résumés ci-après :

INVESTISSEMENT : 680 000 €

Programme B127 Bâtiments, travaux d'entretien :

310 000 € d'AP et de CP sont nécessaires pour les grosses réparations et travaux d'entretien courant des bâtiments départementaux. Il s'agit plus particulièrement des mises en conformité des ascenseurs, mises en conformité électrique, travaux d'étanchéité, remplacement de chaudières et pompe à chaleur, installation de système d'alarme anti-intrusion et vidéosurveillance sur les nouveaux bâtiments, rénovation et installations diverses (stores, portes coupe-feu, vitrages isolants, groupes froids, gouttières, etc...).

Programme J111 Logistique :

Une inscription de 171 000 € en AP et CP permettra d'acheter les matériaux et matériels nécessaires aux interventions des agents des Ateliers départementaux. Ces crédits permettent également de répondre à toutes les demandes aux Services Techniques relatives à des acquisitions diverses pour le parc auto, matériels de maintenance, d'hygiène et sécurité, médical et de propreté des locaux.

Programme J114 Communication (signalétique) :

10 000 € d'AP et de CP sont proposés afin de gérer les diverses dépenses pour manifestations, inaugurations et signalétiques des aménagements de futurs locaux.

D) Programme J115 Matériel et mobilier

En ce qui concerne ce programme, 189 000 d'AP et de CP sont demandés en inscription de crédits pour 2013. Les dépenses prévisibles sont dans la continuité du renouvellement du parc de photocopieurs, l'acquisition d'équipements et matériels tels que mobilier, fauteuils ergonomiques pour les nouveaux sites ainsi que divers appareils domestiques. Ces crédits permettent également de satisfaire les demandes des techniciens en matière d'instruments de précision et de mesure.

FONCTIONNEMENT : 7 211 000 €.

Les dépenses de consommation courantes ont été réduites de 188 000 €. Il a été tenu compte de l'augmentation constante du cours de l'énergie (électricité, gaz, carburants), du nombre toujours croissant de m2 à entretenir, provoquant une hausse des contrats de maintenance, des marchés de nettoyage, des frais de gardiennage, d'entretien des équipements tels ascenseurs et ouvrants automatiques, des mises en conformités électriques, incendie et autres. Néanmoins, une baisse des prix unitaires a pu être négociée dans le cadre des nouveaux marchés permettant d'obtenir au final une diminution de ces dépenses. Il conviendra cependant, dans le futur, de stopper l'extension des m2 occupés si

l'on ne souhaite pas alourdir ces frais de fonctionnement, l'effort sur les prix unitaires étant arrivé à son terme.

RECETTES : 100 000 €

Les recettes attendues pour 2013 sont estimées à 100 000 € correspondant aux travaux réalisés pour des tiers par le PIM Travaux (environ 75 000 €), à la location des chalets ainsi qu'à divers avoirs sur factures (les facturations des consommations de fluides sont estimées et lors des relevés de compteur, donnent lieu à des avoirs au bénéfice du Département du Haut-Rhin).

II. LA DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION

Le budget 2013 est élaboré à partir des projets recensés par la D.S.I., sur la base des demandes de la Direction Générale et des services départementaux.

Les crédits demandés au titre du Budget Primitif 2013 sont résumés ci-après :

INVESTISSEMENT

Programme J121 - Projets informatiques

Ce programme regroupe les investissements rattachés aux projets informatiques de la Collectivité. Il se divise en cinq opérations globales.

- Systèmes d'Information des services ressources

Cette opération globale regroupe l'ensemble des investissements associés aux projets informatiques des directions et services « supports » du Conseil Général (Directions des Finances, des Ressources Humaines, des Systèmes d'information, des Moyens Généraux, de la Commande Publique, etc ...).

Le budget total, sur cette opération est de 518 000 euros en Crédits de Paiement (CP).

150 000 € seront consacrés à la poursuite des projets SIRH, SIGF et SIGP (AP antérieures déjà votées).

Un budget de 250 000 € sera affecté au projet de modernisation des moyens informatiques mis à disposition des utilisateurs, qui sont basés sur des technologies ayant dix ans d'âge. Les phases d'étude et d'expérimentation seront menées dès l'automne 2012 afin de permettre une décision relative à la généralisation à la fin du premier semestre 2013 (AP antérieures déjà votées).

Le projet relatif à l'acquisition d'un logiciel de gestion des formations pour la DRH sera initié en 2013 pour un montant estimé à 30 000 €.

La somme de 80 000 € est réservée à de nouveaux projets - tous secteurs confondus - qui seront soumis à un comité d'arbitrage au cours du premier trimestre 2013.

- Systèmes d'Information de la Solidarité

Cette opération globale regroupe l'ensemble des projets dédiés aux Directions de la Solidarité.

A ce stade, aucun nouveau projet n'a été retenu pour l'année 2013. Il n'est toutefois pas exclu qu'une partie du budget réservée aux nouveaux projets, après arbitrage, soit affectée à cette opération.

En tout état de cause, le projet « Aide Sociale de Terrain » se poursuivra en 2013 notamment pour les formations et la conduite du changement qui seront menées en interne.

- **Systèmes d'Information services développement des territoires**

Cette opération globale concerne les projets informatiques dédiés des services intervenant sur les territoires (hors Solidarité).

A ce stade aucun nouveau projet n'a été acté pour l'année 2013. Il n'est toutefois pas exclu qu'une partie du budget réservée aux nouveaux projets, après arbitrage, soit affectée à cette opération.

- **Postes de travail et outils associés**

Cette opération globale regroupe les projets d'investissements récurrents qui permettent le renouvellement du patrimoine informatique du Conseil Général lié au poste de travail dont la durée moyenne de fonctionnement est fixée à 6 ans (postes informatiques, périphériques d'impression, licences, ...).

A noter qu'une partie estimée à 10 000 € est dédiée au renouvellement des postes et périphériques pour les C.I.O. mis en place en 2007.

Le budget pour cette opération globale s'élève à 415 000 euros en CP.

- **Infrastructure centrale et outils associés**

Cette opération globale regroupe les projets d'investissements annuels liés à l'infrastructure centrale (Serveurs et licences associées) dont le remplacement de certains matériels est nécessaire pour maintenir un niveau de service efficient.

Le budget à prévoir est de 340 000 euros en CP.

Le budget global au titre de ce programme s'élève à 873 000 euros en Autorisations de Programme (AP) et 1 273 000 euros en Crédit de Paiement (CP).

Programme J122 - Réseaux de télécommunications

Ce programme contient une opération globale relative aux infrastructures réseaux et télécoms et outils associés, permettant de développer l'infrastructure réseau de la collectivité afin d'en améliorer les performances. Il s'agit principalement d'opérations annuelles liées aux câblages de nouveaux sites et l'acquisition de matériel de téléphonie.

Outre les acquisitions récurrentes de matériels permettant le renouvellement des équipements en place, il est apparu qu'une vingtaine de CMS possédait un système de câblage obsolète dont la maintenance est aujourd'hui quasi impossible en raison de l'arrêt de la commercialisation des matériels permettant la connexion des sites au réseau Ethernet. Il convient donc de procéder à un nouveau câblage de l'ensemble de ces sites afin de leur garantir un accès au réseau. Au vu des projets d'aménagement des locaux prévus à ce jour, je vous propose de programmer le câblage de seulement 11 sites en 2013. Les autres sites posant problèmes seront programmés en 2014 suite aux décisions qui seront prises.

Par ailleurs, le projet d'aménagement autour de « l'espace Renault » nécessitera d'importants travaux au niveau de l'infrastructure réseau. Compte tenu des études sommaires réalisées, un montant de 200 000 € est à prévoir au niveau des sites au 11 avenue de la République, rue Messimy et au 48A avenue de la République.

Le budget global de ce programme s'élève à 591 000 euros en AP et 491 000 euros en CP.

Programme E159 - Equipements informatiques des collèges

Afin de maintenir le niveau d'équipements informatiques en place dans les 52 collèges éligibles à ce programme, il vous est proposé d'inscrire la somme de 200 000 € soit des dotations de 3 153 € à 4 717 € par collège (2 000 € fixe + 3,16 €/élève). Ce budget est piloté en lien avec le Service des Actions Educatives. Un inventaire complet des équipements dans les 57 collèges sera réalisé fin 2012-début 2013 afin de permettre la définition d'une nouvelle politique publique en faveur des équipements informatiques des collèges pour les années à venir.

Dans le cadre de la restructuration des collèges Jean Macé et Bel Air de Mulhouse et afin de profiter des prix des marchés gérés par la D.S.I., il est prévu l'acquisition d'équipement pour un montant de 100 000 euros. Cette opération sera réalisée en lien avec la Direction de l'Architecture et le Service des Actions Educatives.

Le budget global au titre de ce programme s'élève à 300 000 euros en AP et 300 000 euros en CP. Ce budget est en baisse de 43% par rapport à l'exercice 2012.

FONCTIONNEMENT

Programme J621 - Informatique courant

Ce programme regroupe essentiellement les opérations assurant la maintenance et les prestations associées des équipements informatiques en place, tant au niveau des matériels que des logiciels. Il est à noter que, sur ce programme, 95% des montants sont liés à des engagements contractuels.

- Systèmes d'Information des services ressources : maintenance et prestations associées

Cette opération regroupe la maintenance des logiciels utilisés par les directions et services « supports » du Conseil Général (Directions des Finances, des Ressources Humaines, des Systèmes d'information, des Moyens Généraux, de la Commande Publique, du Patrimoine et du droit des Sols, etc ...).

Elle prend également en compte l'abonnement aux nouveaux logiciels de gestion et d'exploitation du patrimoine informatique et du système de messagerie, qui utilisent tous deux des technologies *d'informatique en nuage* (utilisation de ressources mutualisées externe). 30 000 euros sont également réservés pour renforcer la sécurité des S.I. Le budget total à prévoir est de 532 300 euros en CP.

- Systèmes d'Information de la Solidarité : maintenance et prestations associées

Cette opération regroupe essentiellement la maintenance du logiciel Perceval (modules "Assistants Maternelles", "Aides Financières", "ASE", "Signalement", "Paie des Assistants Familiaux", PAPH, MDPH et RSA), du logiciel de gestion des certificats de santé et du logiciel permettant la télétransmission SESAM-VITALE. Le budget à prévoir est de 170 500 euros en CP.

- **Systèmes d'Information services développement des territoires : maintenance et prestations associées**
 Cette opération regroupe les maintenances des logiciels pour la DAR, DRT, DEVI, la Médiathèque Départementale et les Archives Départementales. Le budget à prévoir est de 328 900 euros en CP.
- **Postes de travail et outils associés : maintenance et prestations associées**
 Cette opération regroupe l'achat de consommables pour imprimantes ainsi que l'achat d'accessoires et de pièces détachées pour la réparation et la maintenance des postes de travail. Le budget à prévoir est de 168 500 euros en CP.
- **Infrastructure centrale et outils associés : maintenance et prestations associées**
 Cette opération regroupe la maintenance liée à l'infrastructure centrale tant au niveau du matériel (serveurs, stockage et sauvegarde), des logiciels (filtrage internet, base de données...). Le budget à prévoir est de 208 800 euros en CP.
- **Prestataires extérieurs**
 Cette opération regroupe les contrats avec des sociétés de services informatiques couvrant les périmètres d'interventions liées à l'assistance et l'exploitation des postes de travail (10 prestataires) ainsi que l'exploitation et la supervision des systèmes d'information (7 prestataires). Cette opération comprend également les prestations de développements web (2 prestataires) qui interviennent pour créer et maintenir des solutions logicielles internes. Le budget à prévoir est de 1 509 000 euros en CP. Ce montant est stable par rapport à 2012.

Le budget global de ce programme s'élève à 2 918 000 euros en crédit de paiement.

Programme J622 - Réseaux de télécommunications

Ce programme permet le financement des frais de télécommunications (téléphonie fixe, téléphonie mobile, internet et interconnexions des 98 sites) ainsi que la maintenance des matériels afférents.

- **Frais de télécommunication**
 Le budget à prévoir est de 800 000 euros pour 2012. Cette estimation tient compte des commandes des abonnements de lignes effectuées en 2012 et des consommations moyennes constatées.
- **Infrastructure réseaux et télécommunications : maintenance et prestations associées**
 Cette opération regroupe les contrats de maintenances des logiciels et des matériels nécessaires au fonctionnement du réseau de télécommunication du Conseil Général. Le budget à prévoir est de 117 000 euros en CP.

Le budget global de ce programme s'élève donc à 917 000 euros en crédit de paiement.

Programme E659 Informatisation des collèges - abonnement internet haut-débit et prestations associées

Ce programme a pour objet de financer les abonnements internet haut-débit suite à la passation d'un marché dans le cadre du groupement de commande avec la Région Alsace et le Conseil Général du Bas-Rhin. Ce marché commun a pour objectif d'offrir le meilleur service au meilleur coût à l'ensemble des collèges et lycées alsaciens en permettant la

souscription autant que possible d'abonnements par « grappes » d'établissements. D'ici la fin 2012, 21 collèges Haut-Rhinois seront reliés et 9 autres devraient l'être à fin 2013. Ce budget est piloté en lien avec le Service des Actions Educatives.

Le budget global à prévoir de ce programme s'élève à 115 000 euros en crédit de paiement.

La D.S.I. gère un parc de plus de 9 000 équipements disponibles, répartis en 2 120 postes de travail (dont 310 portables), 798 imprimantes, 121 serveurs, 756 équipements réseaux, 69 autocommutateurs, 1 899 postes téléphoniques fixes et 472 téléphones mobiles (397 lignes ouvertes), l'ensemble étant réparti sur 98 sites différents. La D.S.I. gère également un parc applicatif de plus de 342 logiciels.

Le budget global pour la Direction des Systèmes d'Informations s'élève donc, au titre du Budget Primitif 2013 tous programmes confondus, à :

	Autorisation de Programme	Crédit de Paiements	
	Montant	Montant	écart par rapport au BP2011
Investissement	1 764 000	2 064 000	- 0,30 %
fonctionnement	/	3 950 000	- 3,09 %
Total	1 764 000	6 014 000	-2,15 %

III. LES AFFAIRES JURIDIQUES

La défense des intérêts du Département nous amène à engager des frais relatifs à l'assistance juridique et à la gestion des contentieux. Le Budget Primitif 2013 prévoit à ce titre un crédit de **94 000 euros**, en baisse de 6% par rapport au BP 2012.

Par ailleurs, un crédit de **45 000 euros**, en diminution de 3000 €, est prévu au titre d'une subvention de fonctionnement pour l'Institut du Droit Local Alsacien-Mosellan qui sera individualisée par la Commission Permanente.

	AP	CP I	CP F	TOTAL CP 2013
Affaires Juridiques	-	-	139 000 €	139 000 €

Les contentieux génèrent des recettes (exemple : perception par la partie gagnante des frais irrépétibles, essentiellement les honoraires d'avocats, prévus aux articles L761-1 du Code de justice administrative et 700 du Code de procédure civile). Ces recettes sont estimées en 2013 à **10 000 euros**.

Contributions pour le Livre Foncier Informatisé d'Alsace Moselle :

Depuis 2009, le Livre Foncier Informatisé, exploité par l'Établissement Public d'Exploitation du Livre Foncier Informatisé (**EPELFI**), fournit une situation complète et claire des droits réels et rend un service rapide et de qualité. Conformément à la loi du 4 mars 2002, les Départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle sont membres de cette structure au côté de l'Etat, la Région Alsace, l'Institut du Droit Local et le Conseil Interrégional des Notaires.

Lors de sa séance du 6 septembre 2009, la Commission Permanente a approuvé la convention de financement pluriannuelle de l'EPELFI. Cette convention fixe la participation des trois Départements aux coûts d'investissement et de renouvellement que devra engager l'EPELFI de 2009 à 2018 pour maintenir l'application informatique dans les standards technologiques et fonctionnels, l'Etat supportant les dépenses de fonctionnement et les dépenses d'investissement immobilier. Signée en novembre 2009, elle prévoit :

- ⇒ la résiliation de plein droit de cet accord en cas de remise en cause de la taxe de publicité foncière.
- ⇒ la minoration des parts contributives respectives de chaque partenaire (Etat – départements) aussi bien en investissement qu'en fonctionnement, au regard des produits de redevance encaissés.
- ⇒ la garantie de l'affectation réelle des contributions des 3 départements aux dépenses d'investissement notamment au renouvellement de l'application informatique.

Conformément à nos engagements, je vous propose de voter un crédit de paiement pour 2013 de **275 000 euros** conformément au tableau ci-après.

En contrepartie, notre collectivité continuera à encaisser le produit de la taxe de publicité foncière de 0,6%, initialement affectée au financement du projet d'informatisation. A titre d'information, ce produit s'est élevé à :

- ⇒ 4 016 255 euros pour 2011,
- ⇒ 2 943 115 euros fin juin 2012.

Enfin, par dérogation au règlement financier approuvé par le Conseil Général, et conformément à l'article 5 de la convention de financement pluriannuelle, je vous propose que la subvention d'investissement soit versée en deux acomptes de respectivement 50%, en mai et le solde en octobre, sur présentation d'un certificat administratif signé par le Président de l'Etablissement ou, par délégation, le Directeur ainsi que d'un titre de recettes.

	AP	CP I	CP F	TOTAL CP 2013
Livre Foncier Informatisé Exploitation	-	275 000 €	-	275 000 €
Total	-	275 000 €	-	275 000 €

IV. LE SERVICE DOCUMENTATION

Le service Documentation gère la totalité du budget permettant l'acquisition des abonnements et des ouvrages pour l'ensemble des services du Conseil Général.

Coût des abonnements :

En 2013, le marché attribué à la société en charge de la gestion des abonnements ne sera pas renouvelé. Par conséquent, les titres concernés seront repris en gestion directe par le service Documentation. En parallèle, la politique de mutualisation des fonds documentaires entre les services de la collectivité sera poursuivie et développée. Cela permettra une économie d'environ 6 000 euros. La valeur des abonnements, calculée sur la base des tarifs publics 2012 et majorée de l'augmentation annuelle prévisionnelle de 3% est ainsi estimée à 130 000 euros.

Achat d'ouvrages :

Une attention particulière sera également portée aux critères de sélection des ouvrages, afin de maintenir leur coût d'achat annuel à 6 000 euros. Il est donc proposé de diminuer le budget consacré à ce type d'acquisitions de 9 000 euros. Au total il est proposé une **économie de 15 000 euros**, et de ramener ainsi le montant global du service Documentation à **136 000 euros**.

V. LA DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Les moyens affectés à la Direction Générale se décomposent en trois grandes masses :

Les concours divers :

Il s'agit là des moyens relatifs aux frais de représentations s'élevant à 5 000 € et des cotisations à l'Association des Départements de France (ADF), à l'Association de Soutien pour l'Exercice des Responsabilités Départementales et Locales (ASERDEL) et l'adhésion au Mouvement Français pour la Qualité d'un montant de 82 817 €.

Le Conseil de Gestion :

Pour l'année 2013, le budget de la Mission est établi à 15 300 € en dépenses et 16 505 € en recettes. Les 15 000 € seront consacrés à des études financières. La recette programmée provient d'un accord de cofinancement de la Région pour une étude sous maîtrise d'ouvrage du Département.

La démarche Qualité :

Afin de poursuivre la dynamique d'amélioration continue engagée au sein de la Collectivité une autorisation d'engagement de 60.000 € sur 3 ans (2011-2012-2013) a été accordée en 2011 à raison de 20.000 € par an pour les audits de certification, réajustée à 15 739 € pour 2012 et 2013. Pour 2013, un crédit **de 31 183 €** est proposé pour les actions suivantes :

- **10.118 € pour les audits de certification**

selon la norme ISO 9001 pour les périmètres suivants :

L'instruction des demandes d'agrément des assistants maternels et familiaux (1ères demandes, renouvellements et modifications).

L'information, l'accompagnement et la délivrance d'un d'agrément en vue d'adopter.

La gestion des dossiers de demande de subvention dans le cadre de la subvention globale du Fond Social Européen.

La formation en assurant l'adéquation de la compétence des agents à leurs postes de travail.

La gestion, la coordination, le suivi et la promotion de l'action politique du Président et des représentants de la Collectivité.

La sécurité des usagers des routes départementales par une surveillance régulière, des actions immédiates, une information du public, en toute saison.

La maintenance de l'ensemble des applications de l'unité WEB et l'accompagnement des utilisateurs dans l'optimisation de leurs missions en concevant des outils adaptés.

La rédaction des pièces administratives des marchés supérieurs à 45 000 € et gestion de l'intégralité de la procédure d'attribution : de la passation à la notification.

L'accueil téléphonique et physique intégré à ces périmètres.

selon les normes ISO 9001, ISO 14001 et OHSAS 18001 pour :

Le nettoyage dans les locaux à usage administratif, technique, médico-social ou laboratoire

2 975 € pour l'audit de certification selon la norme FSC pour :

La gestion du patrimoine forestier départemental

18 090 € pour poursuivre la formation des auditeurs et l'accompagnement des services par un Cabinet conseil.

VI. LES MOYENS DE L'ASSEMBLEE

Pour permettre le fonctionnement de notre Assemblée, et en application des dispositions réglementaires, il convient d'inscrire des crédits répartis comme suit :

- 788 000 € pour les indemnités ;
- 114 000 € pour les cotisations patronales ;
- 273 000 € pour les cotisations salariales (charges sociales et caisses de retraite complémentaires) ;
- 90 000 € pour les frais de déplacements ;
- 15 000 € pour les frais de formation des élus ;
- 12 400 € pour les moyens mis à disposition des groupes d'élus, notamment les fournitures de bureau et la documentation.

A ces crédits, s'ajoutent :

- la contribution d'équilibre à l'Association de Secours et d'Entraide des Conseillers Généraux et Anciens Conseillers Généraux du Haut-Rhin (ASECOHR) pour un montant de 310 000 € ;
- les frais de fonctionnement courant (alimentation, achats divers, fêtes et cérémonies,...) d'un montant de 315 500 €.

Enfin, il est proposé pour l'année 2013 d'inscrire 177 000 € au titre du Fonds d'Intervention Culturelle et Sociale (FICS) destiné à des interventions en faveur d'associations qui, vu leur caractère, ne peuvent émarger sur le budget départemental dans le cadre des critères mis en place.

Un crédit de 8 000 € est également proposé au titre des frais de transcriptions des séances de l'Assemblée départementale (réunions publiques ...).

VII. LA COMMUNICATION EXTERNE

Les propositions budgétaires pour l'année 2013 concernant la Direction de la Communication s'inscrivent dans la continuité des choix opérés sur la période 2008-2012. Elles répondent à un double objectif :

La bonne prise en compte des objectifs politiques (5P), à savoir :

- la proximité,
- le partage des solidarités,
- la prospérité,
- la performance,
- la protection.

L'adaptation des organisations, des actions et modes opératoires pour limiter l'impact des contraintes financières en adaptant nos moyens de communication.

Voici l'évolution du budget de la Direction de la Communication :

- en 2008 de 1 540 000 €
- en 2009 de 1 457 280 €
- en 2010 de 1 210 000 €
- en 2011 de 1 137 000 €
- en 2012 de 1 000 000 €

Le budget proposé au titre de l'année 2013 s'élève à 950 000 €, soit une baisse de 50 000 € par rapport au Budget Primitif précédent. Les actions nouvelles ou propositions de redéploiement :

L'inscription d'une enveloppe de **31 680 €** pour la **maintenance** et le **développement du site internet** complétée par une enveloppe de **7 000 €** dédiée à la **couverture audiovisuelle annuelle** et à la **mise en ligne des productions de communication** ;

L'inscription d'une enveloppe de **150 000 €**, au titre de la promotion des actions de communication thématiques, complétée par une enveloppe de **226 744 €** pour la mise en œuvre de plans médias dans la presse généraliste régionale, dont des partenariats médias annuels et des publicités diverses ;

L'inscription d'une enveloppe de **3 000 €** pour **les supports de signalétique événementielle** (foires, stands, expos, calicots, chronos expos, bâches) ;

L'inscription d'une enveloppe de **38 872 €** pour la **participation du Conseil Général aux grandes foires départementales** : la Foire de Printemps et les Journées d'Octobre de Mulhouse, la Foire aux Vins de Colmar ;

L'inscription d'une enveloppe de **20 000 €** pour le confortement et le développement des relations presse et des relations publiques ;

L'édition de 4 numéros de Haut-Rhin Magazine pour un montant de **456 000 €** ;

L'inscription d'une enveloppe de **10 000 €** au titre **du développement**. L'inscription d'une enveloppe de **6 704 €** dédiée aux charges générales.

En conclusion, je vous propose :

- de voter l'inscription des autorisations de programmes nouvelles et complémentaires et des crédits de paiement affectés aux dépenses et recettes suivantes :

	PROPOSITIONS BUDGET PRIMITIF 2013				
	Investissement AP	DEPENSES		RECETTES	
		Investissement	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement
Informatique et Télécommunications	1 764 000 €	2 064 000 €	3 950 000 €	0 €	0 €
Moyens généraux	680 000 €	680 000 €	7 211 000 €	0 €	100 000 €
Moyens de la Direction Générale	0 €	0 €	134 300 €	0 €	16 505 €
Moyens de l'Assemblée	0 €	0 €	2 102 900 €	0 €	€
Communication institutionnelle	0 €	0 €	950 000 €	0 €	€
Affaires juridiques	0 €	0 €	139 000 €	0 €	10 000 €
Documentation	0 €	0 €	136 000 €	0 €	0 €
TOTAL Administration Générale :	2 444 000 €	2 744 000 €	14 623 200 €	0 €	126 505 €
Livre Foncier	0 €	275 000 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL GENERAL	2 444 000 €	3 019 000 €	14 623 200 €	0 €	126 505 €

- de m'autoriser à lancer les procédures de mise en concurrence et à signer les marchés correspondants, ainsi que les décisions ultérieures s'y rapportant.
- d'approuver les modalités de versement de la subvention d'investissement pour 2013 à l'Etablissement Public pour l'Exploitation du Livre Foncier Informatisé pour l'exploitation du Livre Foncier informatisé, conformément aux dispositions figurant au rapport.
- de m'autoriser à engager les actions nécessaires et les dépenses correspondantes, dans le cadre de l'exécution du budget de la communication institutionnelle du Département et du budget relatif aux Moyens de l'Assemblée.
- de donner délégation à la Commission Permanente pour l'individualisation des subventions et la mise en œuvre et le suivi des dossiers figurant dans le rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER